



– Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM – 14 décembre 2021 –

Madame la directrice générale,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

L'année civile 2021 s'achève avec une situation COVID qui s'envenime à nouveau. Le maintien de protocoles sanitaires élevés est contraignant pour les équipes et pour les jeunes dans les établissements scolaires. La charge de travail des enseignants est alourdie par ces protocoles mais également par les rénovations auxquelles ils doivent s'adapter en BTS, BAC STAV, bac général et bientôt en 2nde et bac professionnel. Malgré la fatigue, ils ne lâchent rien et assurent leurs fonctions avec persévérance afin de poursuivre leurs missions d'éducation et d'enseignement.

Il y a encore quelques jours à peine, la crise sanitaire n'était cependant pas ce qui était le plus difficile à vivre pour les agents de catégorie 3, lauréats des concours internes, dont les reclassements avaient fait disparaître une grande partie de leur ancienneté professionnelle. Heureusement, grâce à l'action complémentaire des syndicats, grâce aux démarches des lauréats eux-mêmes, après expertise des analyses transmises dont celle du Snec-CFTC, le SRH a reconnu les erreurs commises lors de la CCM du 8 décembre. Un mail à destination des agents a été envoyé pour leur expliquer. C'était un signe extrêmement important et positif pour leur moral. Le concours interne doit demeurer attractif pour les futurs candidats.

Les représentants du Snec-CFTC ont été les seuls à attirer l'attention sur le reclassement des enseignants promus par la liste d'aptitude au 1/9^{ème}. Ils ne doivent pas être oubliés.

De façon plus générale, le Snec-CFTC avait lancé une alerte au sujet des dysfonctionnements et retards pris pour traiter les dossiers et faire rectifier des anomalies signalés par les agents. Une alerte qui concernait également les défauts de communication des services régionaux ou centraux envers les agents. Le SRH garantit avoir pris la mesure de cette alerte et faire tout pour résorber les problèmes signalés de longue date. Nous souhaiterions que cela soit réaffirmé au CCM de ce jour par la DGER.

Avoir des perspectives d'évolution en hors-classe puis en classe exceptionnelle doit demeurer une perspective pour les nouveaux recrutés sans concours. Cependant, depuis la mise en place de la nouvelle grille ACEN, les indices des échelons de la classe normale sont inférieurs à ceux de la nouvelle grille bac +5. S'il n'y avait pas la prime d'attractivité, passer en classe normale aurait un intérêt relatif. Associé au fait que le point de la fonction public est inchangé depuis février 2017, nos salaires stagnent et notre pouvoir d'achat diminue chaque année un peu plus. Les enseignants expérimentés qui ne bénéficieront pas la prime d'attractivité se sentent oubliés des dispositifs de valorisation.

La pénibilité de notre métier se fait sentir au fil des années. Dans l'enseignement agricole privé, l'indemnité de rupture conventionnelle n'existe pas et l'indemnité pour création d'entreprise n'existe plus. Nous exigeons une équité avec nos collègues de l'enseignement agricole public et de l'éducation nationale privée et publique. Le vecteur juridique qui doit permettre de mettre en place le principe de rupture professionnelle dans l'EAP doit faire partie des chantiers prioritaires pour la DGER. Tout comme une possibilité de requalification dans l'enseignement agricole public pour les agents qui seraient en résiliation de contrat quand c'est impossible dans l'enseignement agricole privé.

Nous sommes réunis ce jour au CCM alors que la feuille de route sociale 2021 est devenue caduque. Les représentants du Snec-CFTC auraient aimé recevoir le nouvel agenda social sur les sujets qui préoccupent les agents contractuels d'Etat à ce comité ministériel. Nous attendons un nouvel agenda avant la fin 2021. Les enseignants des établissements agricoles privés ont besoin de ressentir qu'ils sont considérés et d'avoir des perspectives.

Nous vous remercions de votre attention.



Les élus Snec-CFTC au CCM,
Estelle Claverie